

Cabinet d'Avocats : Stratégie & Objectifs 2007 / 2008

KAHN & ASSOCIÉS capitalise sur l'expertise et poursuit sa croissance dans les secteurs clé de son activité

Nomination et Equipes Renforcées

PARIS, LE 25 SEPTEMBRE 2007--- Avec la nomination d'un nouveau Managing Partner et la promotion en qualité d'Associés de 4 avocats, KAHN & ASSOCIÉS, désormais composé de 10 Associés et de près de 50 personnes, capitalise sur les secteurs clé de son activité via la promotion d'experts participant au développement du Cabinet depuis plusieurs années. Le Cabinet entend ainsi poursuivre sa croissance tout en maintenant sa stratégie d'indépendance, sa vocation internationale et le développement de ses domaines de compétences.

Une orientation stratégique 2007/2008 centrée autour de 6 grands pôles d'expertises dirigés par 10 Associés.

La dynamique de KAHN & ASSOCIÉS repose sur une équipe expérimentée de près de 50 personnes, dont 10 Associés, intervenant au sein de 6 Départements.

L'un des objectifs est d'accompagner les clients dans tous les domaines et à tous les stades de leur développement.

Le Cabinet accompagne ainsi les sociétés d'origine française dans leur création et leur développement, tant en France qu'à l'étranger.

Les grandes entreprises internationales, sociétés traditionnelles du domaine de la technologie, représentent à peu près 50 % de l'activité du Cabinet.

« Nous avons environ 350 clients actifs et nous réalisons généralement une dizaine d'opérations de fusions-acquisitions par an, ainsi qu'une quinzaine de prises de participation par des fonds d'investissement », précise Daniel KAHN.

Le parcours de Daniel KAHN

Daniel KAHN est reconnu comme un expert du secteur des technologies et des sociétés en forte croissance.

Après un parcours de Chicago à Paris, en passant par New-York, Daniel KAHN a créé le Cabinet KAHN & ASSOCIÉS en 1988.

Daniel KAHN intervient dans la plupart des domaines d'activité du Cabinet, notamment le private equity, les acquisitions, la bourse, le droit de la technologie et des sociétés.

Premier français à avoir été élu membre du Conseil d'Administration de la INTERNATIONAL TECHNOLOGY LAW ASSOCIATION (ex. Computer Law Association), Daniel KAHN participe régulièrement à des groupes de travail mandatés par les pouvoirs publics et siège aux conseils d'administration de plusieurs sociétés, ainsi qu'aux comités consultatifs (advisory board) d'entreprises à forte croissance.

Le Département Droit des Sociétés, M&A, Private Equity et Bourse, sous la responsabilité de Marie-Laure DE CORDOVEZ et Olivier COGNARD

Après un an au sein du Département contentieux d'une grande compagnie financière française, Marie-Laure DE CORDOVEZ rejoint le Cabinet KAHN & ASSOCIÉS en 1990 et devient Associée en 1997. Elle intervient principalement dans les domaines suivants : capital-risque, droit boursier, fusions-acquisitions, droit des sociétés, ainsi qu'en droit de l'informatique et des nouvelles technologies. Elle conseille également les clients du Cabinet sur la mise en place d'outils spécifiques de motivation des salariés et dirigeants (stock options, actions gratuites, BSPCE, ...).

Après avoir exercé plusieurs années au sein d'un cabinet d'avocats international, Olivier COGNARD rejoint le Cabinet KAHN & ASSOCIÉS en avril 2000 et devient Associé en septembre 2007.

Il intervient en droit des sociétés, notamment à l'occasion d'opérations de fusions-acquisitions ou de restructurations visant des sociétés cotées ou non cotées pour le compte de clients français ou

étrangers. Il conseille également des fonds d'investissement ou des dirigeants dans le cadre d'opérations de capital investissement.

Diane HEDARY et Olivia LÊ HOROVITZ participent, en leur qualité d'Associées, à l'activité de ce Département.

Le Département TPICM (Technologies / Propriété Intellectuelle / Commercial / Media), sous la responsabilité de Fabrice PERBOST et Sabine LIPOVETSKY

Fabrice PERBOST rejoint KAHN & ASSOCIÉS en 1998, après plusieurs années passées au sein de cabinets parisiens, et devient Associé en 2002. Depuis septembre 2007, il dirige le Département TPICM avec Sabine LIPOVETSKY qui a été nommée Associée après 8 ans d'exercice au sein du Cabinet.

Les principaux domaines d'intervention sont les suivants :

- Technologies de l'Information (Informatique, Internet, Télécom)
- Technologies énergétiques et environnementales
- Médias
- Sciences de la Vie
- Vie privée et protection des données personnelles
- Droit commercial, distribution et e-Commerce
- Propriété Intellectuelle

Fabrice PERBOST et Sabine LIPOVETSKY ont développé une forte expertise, en particulier à l'international, dans ces domaines, tant en matière contractuelle que réglementaire, précontentieuse ou contentieuse. Leur pratique recouvre tous types de contrats de droit privé et de droit public (licence, cession, vente, partenariat, services, outsourcing, essais cliniques, distribution, etc.), le pilotage d'audits et l'assistance sur des problématiques afférentes aux marques, noms de domaine, dessins et modèles et brevets, aux droits d'auteur, à la concurrence déloyale et au parasitisme, au commerce électronique, au droit de l'Internet, à la vie privée et à la protection des données personnelles, au droit médical et aux pratiques commerciales (publicité, jeux, pratiques tarifaires, etc.). Ils interviennent également sur des projets de dématérialisation, de signature et d'archivage électroniques.

Fabrice PERBOST et Sabine LIPOVETSKY sont auteurs de nombreux articles dans ces domaines et chargés d'enseignement dans le Master 2 Droit des Nouvelles technologies et Société de l'information de l'Université de Nanterre depuis 2001. Fabrice PERBOST enseigne également à l'Université Paris II Panthéon-Assas dans le Master 2 Commerce et Management International.

Par ailleurs, Fabrice PERBOST et Sabine LIPOVETSKY sont membres de plusieurs associations ou organisations professionnelles et notamment de l'INTA et de la FNTC.

Le Département Droit Fiscal, sous la responsabilité de Régis BERNARD, Managing Partner

Régis BERNARD rejoint KAHN & ASSOCIÉS en 1999 et devient Associé en 2003. Il intervient dans les domaines de la fiscalité personnelle et de la fiscalité des sociétés (financements structurés internationaux, L.B.O. / M.B.O. / O.B.O., fiscalité domestique, fiscalité internationale, contrôles fiscaux, restructurations), après des fonctions tenues auprès de la Direction Générale des Impôts, en qualité de vérificateur à la Direction Régionale des Impôts de Strasbourg, à la DVNI (Direction des Vérifications Nationales et Internationales) puis au sein des Cabinets FIDAL PEAT INTERNATIONAL, en tant qu'avocat fiscaliste et LAZARD FRERES (Paris), en qualité de sous-directeur en charge de la fiscalité interne et externe de la Banque.

Le Département Contentieux Commercial et Arbitrage, sous la responsabilité d'Eric SERRE

Eric SERRE rejoint le Cabinet KAHN & ASSOCIÉS en 1998 pour devenir Associé en septembre 2007. Il assiste la clientèle du Cabinet dans ses litiges commerciaux et pré-contentieux (ruptures, mauvaise exécution ou inexécution de contrats, dont licences, concurrence déloyale, garanties de passif, conflits entre actionnaires, etc.), litiges techniques (notamment expertises judiciaires) ou contentieux administratifs. Il est intervenu dans de nombreux litiges complexes, multipartites et internationaux, notamment de responsabilité industrielle dans le secteur des technologies ou liés à des procédures collectives (actions en responsabilité et comblements de passif) et lors d'arbitrages ou de médiations devant diverses institutions (CCI, CMAP, Tribunal Arbitral du Sport

(TAS)). Dans ce cadre, il a obtenu des décisions favorables de la Cour de Cassation et du TAS qui font jurisprudence sur les sujets concernés.

Le Département Social, sous la responsabilité de David DUMARCHÉ

David DUMARCHÉ rejoint KAHN & ASSOCIÉS en qualité d'Associé le 1^{er} octobre 2007, après une solide expérience en cabinets anglo-saxons, dont Paul Hastings et Frere Cholmeley Eversheds.

La récente promotion d'Angélique DERUENNE, Senior Counsel, marque également l'actualité du Département Droit Social.

David DUMARCHÉ et son équipe apporteront aux clients de KAHN & ASSOCIÉS conseil et assistance dans tous les domaines relatifs au droit du travail, en conseil ou en règlement contentieux ou pré-contentieux. Ses domaines d'intervention sont notamment la rédaction et la gestion des contrats de travail, les licenciements (personnels et économiques), la négociation d'accords collectifs, l'élection des institutions représentatives du personnel, les audits sociaux, la durée du travail, les aspects sociaux des transactions (transfert de fonds de commerce, fusion), l'épargne salariale, les incentives ainsi que le conseil sur la réglementation applicable. David DUMARCHÉ anime également des formations en droit social et intervient notamment sur la réglementation sociale de la Société Européenne, au travers de conférences et d'articles.

Le Département Droit Immobilier, sous la responsabilité de Diane HEDARY

Experte en matière de droit immobilier, Diane HEDARY intervient à chaque stade des opérations immobilières (baux commerciaux, promotion, construction, etc.). En outre, elle conseille les clients dans tous les domaines du droit des affaires et les représente lors d'acquisitions de sociétés et d'opérations stratégiques de joint-venture. Après sept années passées au sein du bureau parisien d'un cabinet new-yorkais et d'un grand cabinet d'avocats français, elle rejoint le Cabinet KAHN & ASSOCIÉS en 1995.

A PROPOS DU CABINET KAHN & ASSOCIÉS :

Fondé en 1988, le Cabinet KAHN & ASSOCIÉS, 10 Associés et près de 50 personnes, est devenu un acteur incontournable dans l'accompagnement, le conseil, l'assistance aux entreprises et dirigeants d'entreprises à forte croissance, pour la plupart dans les secteurs de la technologie, du Web, des télécoms, des médias, de l'industrie du luxe, des sciences de la vie et des énergies renouvelables et aux investisseurs de ces secteurs.

Cabinet français indépendant à forte vocation internationale, KAHN & ASSOCIÉS s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire, permettant d'accompagner ses clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires.

Ses principaux domaines d'intervention sont les suivants : les opérations de M&A, capital investissement, bourse, droit des sociétés, droit des technologies, droit commercial, droit de la propriété intellectuelle, droit du travail, contentieux et arbitrage, droit fiscal et droit immobilier.

Ses clients sont pour partie des sociétés multinationales (et leurs filiales françaises) principalement situées aux Etats-Unis mais aussi dans d'autres pays d'Europe et en Israël et pour partie des sociétés françaises, qui peuvent être tout aussi bien des sociétés en création que des sociétés cotées.

www.kahnlaw.com

CONTACTS PRESSE :

GASPARD PUBLIC RELATIONS

Philippe GASPARD & Thomas DORON
philippe@gaspard-pr.com - 01 45 15 14 40

KAHN & ASSOCIÉS

Anne-Sophie PEYNE
01 45 01 45 01 - aspeyne@kahnlaw.com

KAHN & ASSOCIÉS:

PARIS : 51, rue Dumont d'Urville - F-75116 PARIS - France - TEL. : 01 45 01 45 01 - FAX : 01 45 01 45 00
SOPHIA ANTIPOLIS : Arche des Dolines - 7, rue Soutrane - F-06560 SOPHIA ANTIPOLIS - Tel. : 04 92 94 04 03
email : contact@kahnlaw.com